

International

RELIGIONS AFRO-BRÉSILIENNES ET LIBERTÉ DE CULTE

Maria da Consolação Lucinda
20/02/2025

Au Brésil, les communautés ethno-religieuses pratiquant les confessions candomblé et umbanda, fruits d'un héritage culturel africain, sont sujettes à un racisme ostensible. Maria da Consolação Lucinda, anthropologue brésilienne, revient sur l'origine de ces courants religieux et souligne l'urgente nécessité d'une action publique combinant la promotion du vivre-ensemble par l'engagement collectif et le respect de tous les cultes nationaux.

“

La première des égalités, c'est la justice.

Victor Hugo

Au Brésil, l'appartenance religieuse est un universel social souvent difficile à comprendre. Au-delà d'un choix spirituel, il signale une adhésion catégorielle, identitaire, ayant des répercussions dans les représentations culturelles, comme politiques, de tout un chacun et du groupe auquel il se rattache. Le candomblé et l'umbanda dont il est question dans la note ci-dessous sont des confessions intimement liées aux populations africaines déportées au Brésil par l'esclavage du XVI^e au XIX^e siècle. En 2025, ces populations sont encore mal intégrées et discriminées. Dans la continuité de l'abolition de l'esclavage en 1888, les constitutions ont certes affirmé l'égalité citoyenne et la liberté d'expression et de culte. Mais la bataille pour les droits à une parité effective est toujours en défi. Le non-dit comportemental véhiculé par les médias, les réseaux sociaux, les confessions néo-pentecostales en plein essor marginalise et stigmatise, parfois avec violence, les valeurs et les traditions afro-descendantes. Maria da Consolação Lucinda, anthropologue brésilienne, a étudié cette réalité au plus près du vécu religieux de diverses communautés. Elle présente ci-dessous quelques-unes de ses conclusions et réflexions pour le futur.

Jean-Jacques Kourliandsky

Considérations initiales

Au Brésil, pays de diversité culturelle et religieuse, la promotion et l'affirmation du droit à la liberté religieuse pour toutes les confessions sont un défi incontournable et permanent. Les garanties légales de protection semblent insuffisantes pour prévenir et empêcher les comportements et manifestations discriminatoires à l'égard des religions, en particulier des croyances d'origine africaine. Affronter le racisme religieux est un chantier qui se perpétue dans les agendas des mouvements noirs depuis des décennies. Pourtant, l'article 5 de la Constitution fédérale de 1988 est le cadre de référence à l'inviolabilité du droit à la liberté des expressions religieuses.

Le racisme religieux vient de loin et s'inscrit dans les annales historiques du Brésil. C'est un thème toujours urgent, en risque de perpétuation, au vu des dérives observées pendant les deux dernières décennies. Au-delà de la persistance du racisme religieux, on a vu des manifestations d'intolérance sous des formes nouvelles, dans les loisirs et la culture populaire. Quelques exemples récents permettent de mieux appréhender le problème. Le 21 avril 2024, Ludmilla, une chanteuse brésilienne, a utilisé des images polémiques offensantes pour la religion candomblé, considérées comme racistes, au cours du festival Coachella Valley aux États-Unis. En réaction, Anitta, également une chanteuse brésilienne connue à l'international, affirmait sa foi candombliste dans le clip de la chanson *Aceita*, diffusé le 26 avril 2024. Cet aveu, largement médiatisé, a entraîné des conséquences négatives pour sa carrière : les admirateurs qui la suivent sur les réseaux sociaux ont été près d'un million à l'abandonner.

En prenant comme point de départ ces deux cas, on souhaite mettre l'accent sur les diverses formes d'hostilité dont souffrent les communautés religieuses d'origine africaine et les personnes qui s'en déclarent publiquement membres, en geste d'affirmation identitaire et d'engagement politique contre l'intolérance et le racisme religieux. Les deux exemples permettent par ailleurs de montrer, à partir de plateformes différentes, les attaques incessantes auxquelles sont sujettes ces communautés, victimes d'agressions violentes et de la destruction de leur patrimoine.

Cette note explore quelques effets du racisme et de l'intolérance religieuse, à partir des éléments concernant les deux cas cités *supra*, incarnés par deux figures publiques situées dans des camps opposés. D'un côté, une chanteuse utilisant de façon agressive du contenu relatif aux manifestations religieuses d'origine africaine au cours d'un spectacle public. De l'autre, une autre chanteuse reconnaissant, au nom du droit à la liberté religieuse et de façon publique, son appartenance à la religion candomblé, déclaration provoquant un rejet d'une partie de ses fans. Le texte ci-après signale par ailleurs quelques mesures adoptées pour la promotion du droit à la liberté religieuse au Brésil, conformément à ce que dit l'article 5 de la Constitution.

Religions d'origine africaine au Brésil

L'histoire des communautés d'origine africaine au Brésil est celle d'une lutte ininterrompue de la population noire contre le racisme et les autres formes de discrimination, en particulier concernant les pratiques religieuses. La lutte visant à préserver l'identité ethnique et les expressions de résistance culturelle est intimement liée à la présence d'Africains et de leurs descendants au Brésil dès les premiers moments de l'ère coloniale. On a qualifié de résistance culturelle et de syncrétisme religieux le rappel des étapes de cette trajectoire.

Le candomblé d'aujourd'hui est né à Bahia au XIX^e siècle. Religion construite à partir de l'incorporation de divinités africaines, il a acquis sa légitimité en se mettant au service de la résistance culturelle, avant de se répandre et de se diversifier, et a donné naissance à plusieurs expressions religieuses, qui ont pris divers noms selon les régions du Brésil. Dans un texte du sociologue Reginaldo Prandi, « Rayonnements spirituels du Brésil africain : candomblé et umbanda sur le marché religieux » [*traduction*]¹, on trouve diverses dénominations locales comme « xangô » à Pernambouc, « tambor-de-mina » dans le Maragnon ou « batuque » au Rio Grande du sud. Cet auteur signale que le candomblé est la religion brésilienne des « orixas » et des autres divinités africaines.

L'umbanda est une modalité elle aussi issue de traditions africaines, mais à partir de laquelle se sont greffées des pratiques autochtones, spiritistes et catholiques. L'umbanda est apparu à Rio de Janeiro au début du XX^e siècle. Il s'est ensuite disséminé au Brésil et dans le Cône sud, au point de devenir une religion afro-brésilienne universelle, de grande incidence dans les milieux urbains.

Dans les années 1940, le candomblé a attiré une population blanche, concurrençant l'umbanda avec un certain succès quelques années plus tard, en raison d'une adaptation aux nouvelles conditions sociales et culturelles provoquant, chez un public renouvelé, une interprétation plus « féconde » du monde. Il s'est popularisé par des pratiques magiques assises sur le jeu de cauri et les offrandes, et a acquis une légitimité sociale liée à une valorisation de l'héritage noir de la culture baiane, que lui ont conférée les intellectuels issus des catégories moyennes supérieures, entre 1960 et 1970. Ce processus a été qualifié par les chercheurs universitaires d'« africanisation du candomblé ». Par la suite, il a été intégré à un mouvement de retour aux traditions d'origine africaine, le faisant accéder publiquement au monde de la symbolique et de l'esthétique.

Candomblé et umbanda ont émergé comme expressions de résistance culturelle et sans doute aussi politique. Dans une perspective contemporaine, la culture est un vecteur fondamental de diffusion de principes, valeurs et comportements, contribuant au renforcement d'une conscience

critique – ici à l'égard du racisme religieux et de l'affirmation d'une appartenance ethnico-religieuse. Le concept de résistance culturelle aide à comprendre des religions qui préservent l'identité africaine dans un milieu d'oppression. En dépit d'un contexte difficile, il est incontestable que ces expériences historiques et ces pratiques religieuses ont eu une fonction d'archivage culturel, utilisé de façon contemporaine dans les manifestations assimilées ou non à la culture nationale officielle. Comme l'a écrit Reginaldo Prandi, le candomblé et ses diverses variantes régionales « ont constitué, jusqu'au milieu du XX^e siècle, une espèce d'institution de résistance culturelle, initialement des déportés africains, et ensuite des afro-descendants, une résistance à l'esclavage, aux mécanismes de domination de la société blanche et chrétienne qui a marginalisé les noirs et les métis, y compris après l'abolition de l'esclavage. Elles ont été des religions de préservation du patrimoine ethnique des anciens esclavisés² ».

Selon Roger Bastide, dans son ouvrage *Le candomblé de Bahia*³, le syncrétisme religieux est un concept qui permet d'élargir la compréhension des notions d'adaptation et de recreation. En effet, il a contraint les pratiques umbandistes à incorporer des éléments catholiques et spirites kardésistes. Cette interpénétration culturelle et rituelle, mêlant diverses traditions, a facilité la perpétuation de pratiques au cours des siècles jusqu'à la tardive abolition de l'esclavage au Brésil.

Dès l'époque coloniale, les religions d'origine africaine ont été organisées en réseaux d'appui, pécunier et de résistance. Les confréries ont été l'une des expressions les plus traditionnelles de ces manifestations. Elles ont été constituées en interface des structures institutionnelles du catholicisme et d'autres formes d'organisation en réseau issues de traditions africaines. Peu après l'abolition de l'esclavage, en réaction aux persécutions, interdictions et impositions de l'Église catholique et des ex-esclavagistes, cet héritage organisationnel a été réactivé. Les communautés ont continué à lutter pour légitimer et faire reconnaître leurs pratiques ancestrales et leurs modes d'expression culturelle. Le rôle joué par les responsables religieux et culturels pour préserver et promouvoir les traditions africaines et le refus de la marginalisation a été crucial tout au long du XX^e siècle.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

Intolérances et disputes religieuses

Pendant les premières décennies du XXI^e siècle, les avancées en matière de reconnaissance légale et culturelle des religions d'origine africaine ont été particulièrement significatives. Pourtant, les défis sont toujours là, y compris ceux des violences religieuses, la gentrification des espaces sacrés et la prolifération de nouvelles formes de racisme. L'incident signalé *supra* de la chanteuse Ludmilla est le reflet de cette réalité. Il est important de constater ici un mode d'action fréquemment utilisé par les adeptes du néo-pentecôtisme. Mots d'ordre et paroles agressives sont peints sur le mur des villes, tout comme affiches, panneaux divers et autres graffitis sur les monuments et les statues. Le cas de la seconde chanteuse mentionnée, Anitta, est une démonstration de l'évidence de l'intolérance religieuse. Les lieux de culte, appelés « terreiros », se battent pour préserver leurs pratiques et traditions dans un climat hostile porteur d'intolérance et d'accroissement des violences au niveau alarmant.

Ce type d'épisodes est récurrent et signale la nécessité de la promotion de l'éducation et de la sensibilisation à la légitime existence et à l'importance des religions d'origine africaine dans la formation culturelle du Brésil. De même, il serait urgent de faire prendre conscience du droit à la liberté de culte et de tous les droits qui y sont liés, par la disposition constitutionnelle de 1988 et les déclarations et divers documents internationaux signés par le Brésil.

Les politiques publiques sectorielles et l'engagement citoyen sont fondamentaux pour affronter le racisme religieux et soutenir les communautés en quête de respect, d'égalité et de la nécessaire réparation des dommages et des pertes de patrimoine subis. Il convient aussi, c'est important, de rappeler que la destruction des lieux de culte a été une politique d'État, criminalisant et se servant de la police pour harceler ces communautés. Grâce à l'engagement des décennies durant de responsables religieux, un héritage de 500 objets de cultes afro-descendants confisqués par la police depuis cent trente ans a été transféré au musée de la République de Rio de Janeiro. Cette collection comprend des atabaques, des pierres et des images sacrées, saisis par la police de 1889 à 1945, après perquisitions des forces de l'État dans les communautés et leurs « terreiros ». Et cela au nom d'une loi de 1890, qui, bien que quasiment suspendue par le Code pénal de 1940, a été appliquée jusqu'en 1960. C'est pourquoi la lutte contre le racisme religieux et la défense de la diversité religieuse sont fondamentales pour construire une société d'égalité et de dignité religieuses. Ce principe doit s'appliquer dans toute action visant à réduire les faits discriminatoires et préjugés, « online » comme « offline ».

Les politiques affirmatives et leur cadre légal, à l'instar de la loi 10 639/2003⁴, ont introduit un enseignement de l'histoire de l'Afrique et des cultures africaines au Brésil dans les écoles, ce qui

constitue une avancée importante, fruit de pressions intenses et de revendications portées par les mouvements noirs. Il reste encore beaucoup à faire.

Les diverses manifestations de l'intolérance religieuse à l'égard des confessions d'origine africaine sont toujours brutales, en dehors même de tout contact physique. Cela étant dit, la violence physique et la destruction d'espaces sacrés ont causé dans différentes régions du pays des dommages irréparables pour les communautés concernées. D'autant plus que les dénonciations n'effacent pas la permanence des destructions et de leurs traces. Certaines affaires ont marqué les esprits. On pense à ce qui est arrivé à la religieuse connue sous le nom de Mère Gilda Ialorixa du Terreiro Ilê Axé Abassa de Ogum, à Salvador de Bahia. Son état de santé fragile s'est détérioré en 1999, après avoir vu sa photo illustrant un article du journal de l'Église universelle du Royaume de Dieu [*l'une des religions néo-pentecôtistes les plus puissantes, NDLR*]. L'article, présenté comme un reportage sur le charlatanisme, portait le titre suivant : « Sorciers et charlatans nuisent gravement à la santé et au portefeuille de leurs adeptes ». La Mère Gilda en est morte le 21 janvier 2000. Le jour de son décès, la Journée nationale du combat contre l'intolérance religieuse a été consacrée par la loi 11 635/2007.

L'approche de Reginaldo Prandi sur le candomblé peut être pour l'essentiel étendue à l'umbanda. Les études publiées relatives à la présence de personnes blanches dans le candomblé dans les années 1940 signalent une universalisation de ces confessions. Examinant ces évolutions, Reginaldo Prandi constatait que de nouvelles dynamiques, éloignant les pratiques religieuses de référentiels ethniques, raciaux, géographiques et sociaux, avaient émergé. De nouvelles confessions ont assez vite été lancées sur le marché religieux pour concurrencer les religions « installées », capter leurs croyants, et leur espace de légitimité. L'Église universelle du royaume de Dieu est née dans ce contexte historique.

Pour éviter de tomber dans des considérations sans fondement empirique, il est légitime de prendre en compte la désinformation historique, la propagation de fausses idées sur les religions afro-brésiliennes accentuées par l'absence de respect des lois protégeant et garantissant la liberté religieuse. Bien que le Brésil soit un pays d'une riche diversité religieuse, le racisme religieux est une réalité quotidienne dans bien des communautés et sphères sociales.

Pour un authentique respect de la liberté religieuse et une condamnation systématique du racisme religieux, l'engagement de personnalités comme celui de tout citoyen est nécessaire. La loi 10 639/2003 constitue l'un des mécanismes permettant de promouvoir un changement. L'éducation est un terrain fondamental de connaissance et de respect des politiques publiques développant une culture des valeurs et pratiques de respect mutuel.

Considérations finales

L'histoire des communautés brésiliennes d'origine africaine et de leur candomblé est un portrait riche des résistances et des luttes contre la discrimination religieuse. C'est par la voie de concepts tels que résistance culturelle, syncrétisme ou intersectionnalité que l'on peut avoir une idée et une compréhension plus juste des défis contemporains affrontés par ces communautés.

Cette note ouvre finalement une discussion portant sur la promotion du droit à la liberté religieuse au Brésil. Ce droit, il faut le rappeler, est garanti par la Constitution fédérale de 1988. Son article 5 affirme que « Tous sont égaux devant la loi, sans distinction d'aucune sorte. Les Brésiliens et les étrangers résidant dans le pays ont la garantie de l'inviolabilité du droit à la vie, à la liberté, à l'égalité, à la sécurité et à la propriété (...) ». Mais la liberté religieuse qui est fondamentale pour la coexistence pacifique dans une société plurielle, comme l'est la brésilienne, ne peut être garantie sans un respect et une tolérance mutuelle.

Selon les données du recensement réalisé par l'Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE), la diversité religieuse au Brésil est mesurée à partir d'une définition de la part des individus, répartis entre catholiques, évangéliques, spirites, umbandistes, candomblistes, juifs, musulmans, entre autres. Mettre en place une éducation aux relations interethniques dans les écoles et assurer un cheminement orienté vers l'effectivité supposent, parmi diverses mesures significatives d'apprentissage à la convivialité dans la diversité culturelle et la pluralité religieuse, un enseignement de l'histoire et de la culture afro-brésilienne, la création de conseils sur la diversité religieuse, la consolidation d'institutions comme le Secrétariat national de politiques de promotion de l'égalité raciale (SEPPIR). Cette mise en œuvre se heurte aux défis de résistances culturelles et du manque de participation citoyenne sur les enjeux politiques et sociaux.

Il est fondamental que la recherche et la politique continuent à soutenir les communautés afro-descendantes, pour la reconnaissance de leur importance culturelle et la promotion de l'égalité religieuse. D'autant plus que les politiques d'exclusion, très souvent relayées par l'État et par les institutions religieuses dominantes, constituent toujours un défi de taille.

La construction d'un futur où toutes les religions seront traitées avec égalité et dignité est fonction des choix effectués aujourd'hui. Seul un engagement collectif permettra de garantir l'existence d'un climat de respect mutuel et de reconnaissance de toutes les traditions religieuses.

Traduction : Jean-Jacques Kourliandsky.

1. Reginaldo Prandi, « O Brasil com axé: candomblé e umbanda no mercado religioso », *Revista de Estudos Avançados*, 2004, p. 223.
2. Ibid.
3. Roger Bastide, *Le candomblé de Bahia*, Paris, Plon, 2001[1958].
4. Cette loi, dont le projet a été négocié pendant quatre ans, introduit l'enseignement mentionné dans le programme scolaire du collège, dans les disciplines de langue portugaise, histoire et arts.